

## Association ou cartel ? Sur la voie d'une économie de l'entente

Du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015 eut lieu, à la Maison Rudolf Steiner de Francfort-sur-le-Main, un séminaire — de « l'Institut pour les questions sociales du présent » de Stuttgart de « l'Institut pour une organisation conforme à l'époque de l'économie et du social » et de la branche Goethe de la Société anthroposophique de Francfort-sur-le-Main — intitulé comme ci-dessus. On va présenter ici une série d'aspects essentiels de ce congrès sous une forme concentrée. La conférence et l'allocation de clôture de Udo Hermannstorfer furent récapitulées par C. Strawe. La récapitulation des conférences de Harald Spehl et de Gerald Häfner fut réalisée par Katharina Offenborn. Matthias Wiesmann récapitula ses exposés lui-même. D'autres secteurs du séminaire ne purent pas être pris en compte ici, faute de place, mais restent prêts pour une publication ultérieure. Ainsi la contribution de André Bleicher sur les expériences pratiques avec l'économie associative et leurs résistances, paraîtra dans le prochain cahier.

*Christoph Straw*

### Structures hostiles à l'association Octroi de crédit, propriété, interdiction d'entente *Harald Spehl* (récapitulation de *Katharina Offenborn*)

On va récapituler d'abord une caractérisation de l'économie associative provenant de la conclusion de ce qui a été dit dans la contribution précédente [Traduit en français sous : SIUHCW415.DOC], à savoir que nous pouvons comprendre l'association comme un lieu, ou selon le cas, une institution de rencontre et donc :

- Comme un endroit où peut avoir lieu une *configuration d'image commune*.
- Comme un lieu de *dialogue sur le prix* pour des marchandises et prestations de service pour lesquelles il ne s'agit pas simplement d'un grand X, mais plutôt de ce qui se trouve derrière, à savoir : comment le prix se tient-il par rapport aux revenus, besoin et l'entourage social de l'acheteur ? Comment se tient-il par rapport à la production, la qualité du produit et l'environnement du producteur et autres ? Est-ce un prix juste, équitable ? Un tel dialogue ne signifie pas que les partis d'une opinion et autres, sont censés être de braves gens. Quand bien même chacun poursuit ses intérêts ou même carrément de savoir si la rencontre est possible voire sensée, la possibilité existe de configurer les choses ensemble.
- En tant qu'institution d'un *engagement personnel* et non pas d'un engagement d'autrui, à l'occasion de quoi nous ne devons pas non plus, et cela va de soi, pratiquer une sorte de surmenage d'engagements personnel et mutuel.
- Comme un espace d'*ententes contractuelles* : j'achète quelque chose, autrui m'achète quelque chose, nous nous mettons d'accord sur un prix, qui n'est pas simplement le résultat du jeu de l'offre et de la demande, mais inclut au contraire des conditions sociales des partenaires dans la discussion du prix.
- Un lieu auquel peut se produire une *configuration commune* dans la réciprocité.

Des structures hostiles à ce genre d'association entravent, ou selon le cas empêchent ces formes désignées de rencontre. Notre préoccupation centrale aura donc la teneur suivante :

**Que doit-il survenir, afin que des associations soient possibles ?** Se représenter une action associative entre deux partenaires, c'est relativement facile. Pourtant, comment une configuration et une culture d'union de cette sorte sont-elles possibles en regard de l'ensemble de l'économie mondiale ? Est-ce que, principalement et comment cela peut-il fonctionner ? Trois exemples ici éclairent cette question :

#### **Exemple 1 : prix de l'essence**

Je voudrais faire le plein de mon véhicule et je me demande : Quel est le « prix juste » pour 1 litre de super ? 1.29 € est-ce un prix juste ? le lundi matin, le prix est différent le plus souvent de celui du

Association ou Cartel ? — *Maison Rudolf Steiner de Francfort-sur-le-Main du 30.11. au 1.12.2015* —

1

samedi ou du mardi matin. Quel est donc principalement mon partenaire de transaction pour cela ? Je ne peux pas m'adresser au préposé derrière le comptoir [s'il y en a encore un..., *ndt*], car il ne gouverne pas le prix. Le service principal de remplir les réservoirs automobiles n'est plus l'affaire principale des stations service, mais résulte de tout ce qui se passe tout autour : petits pains, boissons, journaux, etc. La plus grande partie du prix de l'essence sont des impôts, sans plus, que l'état détermine. Il est donc facile de penser que s'ils venaient à baisser, le prix de l'essence s'écroulerait. Un sentiment d'impuissance s'installe quand on prend conscience qu'il n'y a plus personne de présent, que je puisse rencontrer pour répondre de la question du prix juste. À cela se rajoute un sentiment d'insécurité du fait que je ne sais pas réellement ce qui est correct — couplé à la conviction que je n'ai plus de souci à me faire, car c'est là le travail du marché et je dois l'accepter comme tel. Quand bien même le mécanisme du marché relevait le prix de l'essence à 2, 5€, je l'accepterais encore en grinçant des dents, car je ne peux rien y changer [Sans compter la pensée qu'éventuellement, grâce à la médiation de la Turquie, par exemple, je puisse rouler en ce moment-même — par dessus le marché, au sens propre cette fois — avec de l'essence qui a été extraite et acheminée puis vendue par Daech... *ndt*]

### **Comment pouvons-nous nous libérer de cette situation apparaissant sans issue**

La plupart d'entre nous veulent que l'état contrôle les consortiums, afin qu'ils n'empochent pas des gains exorbitants. Et même si la production d'essence, dès le début du premier forage de pétrole, cause des nuisances environnementales qui ne sont pas du tout prises en compte dans le prix, l'état doit veiller à ce que cela soit corrigé. Dans toutes les étapes et instances jusqu'au pompiste, le danger existe en effet de nous retrancher derrière notre impuissance et d'exiger que quelqu'un d'autre crée un ordre différent. Si nous pouvions pourtant, en tant que clients, entrer en discussion avec ceux qui produisent l'essence, du trou de forage jusqu'à la pompe à essence, nous aurions une tout autre disposition des données.

Vu ainsi, il serait sensé de trouver des représentants pour nous en tant que consommateurs, de les légitimer et de les charger par nous de mener un dialogue avec les commerçants et producteurs, dans lequel, en tant que personne isolée, je ne peux pas entrer. Il n'existe aucune structure pour cela. Il y a bien des associations de consommateurs, mais qui ne parlent pas aux producteurs et détaillants, mais s'adressent plutôt à l'opinion publique, ou posent des exigences à la politique pour renforcer les consommateurs. Et l'organisation de l'économie pétrolière n'est pas un organe qui discute avec d'autres sur le comment de la production d'essence ou bien du transport de l'essence. Les consortiums pétroliers ne cherchent qu'à renforcer leur position sur l'événementiel du marché. Des deux côtés on ne parle que pour soi, mais on ne se parle pas. Prenons le chemin de fer comme autre exemple.

### **Exemple 2 : Prix et qualité du voyage en chemin de fer**

Je voyage en chemins de fer et j'achète sur *Internet* une carte de voyage *Bahncard 50*. Je trouve que c'est trop cher, la qualité du service est mauvaise et constamment, il y a des retards. — Où puis-je m'adresser pour cela ? L'employé du guichet m'a dit qu'il ne pouvait rien faire pour cela. Je tente de le faire par *Internet*, mais je n'obtiens pas de réponse. Mon vis-à-vis est un monopole, la *Deutsche Bahn AG* — elle nous appartient à tous, en tant que société à actions en propriété de l'état. Et si c'est l'état, c'est nous. Et donc, je me répands en injures véritablement contre moi-même en tant que citoyen...

Les chemins de fer ont-ils pour objectif de garantir les meilleurs transports possibles ? Selon monsieur Grube le but visé de notre entreprise *Deutsch Bahn AG*, est de devenir un consortium international logistique, qui a en vue un certain rendement. Monsieur Mehdorn a reçu la charge de veiller à ce que la société *Deutsche Bahn* soit « maquillée si chic ! [comme une prostituée, en quelque sorte, *ndt*] » de manière à ce qu'elle séduise et soit reprise par des investisseurs privés sur le marché et détachée ainsi de l'état. En tant que client, cela insinue en moi le sentiment que je dois amener les politiciens à fixer un autre

**Association ou Cartel ? — *Maison Rudolf Steiner* de Francfort-sur-le-Main du 30.11. au 1.12.2015 —**

2

objectif aux chemins de fer. La théorie économique énonce qu'un détenteur de monopole veut sans plus maximiser ses profits. On doit donc le *forcer* à devenir meilleur, moins cher, plus ponctuel, en l'exposant au fouet de la concurrence.

Pourtant le réseau ferroviaire lui-même représente naturellement un monopole et appartient pareillement aux exploitants de la *Deutsche Bahn*. Au sens du produit de la concurrence chaque parcours doit être de temps en temps remis en adjudication. Ainsi les exploitants peuvent concourir et celui qui propose le meilleur prix en reçoit l'adjudication. Autour de Mayence, en dehors de la ligne principale, tout est desservi par des concurrents privés. La concurrence ne mène pas pour cela à ce que la *Deutsche Bahn* s'améliore, mais surtout à ce qu'elle se retire des lignes. Lorsque la nouvelle ligne de Francfort à Kaiserslautern, par Mayence et Sarrebruck, fut mise en exploitation, il apparut que le nouvel exploitant, qui en avait reçu l'adjudication, n'était pas du tout en situation de produire les prestations requises. Entre temps, cela s'est certes amélioré, mais il existe encore avec le nouvel exploitant des pannes de train et des retards. Nous voyons bien que la soi-disant solution du problème par la concurrence ne fonctionne pas.

Si l'on s'adresse au Conseil des usagers de la *Deutsche Bahn*, on peut présenter certes des doléances, mais il n'est pas dans ses attributions de négocier quoi que ce soit avec la *Deutsche Bahn*. Voilà de nouveau une organisation qui est censée défendre nos intérêts, mais qui n'entre pas directement en dialogue, ni n'est élue non plus par les usagers. En tant qu'usager, moi je ne suis engagée à rien vis-à-vis d'elle — je prends le train quand je veux.

#### **La façon de s'y prendre avec ceux qui font des offres meilleur marché**

Dans l'esprit d'une amélioration des chemins de fer par la concurrence les grandes lignes de bus — autrefois interdites car il fallait alors protéger les chemins de fer — ont été de nouveau autorisées. Les bus ont effectivement des prix avantageux et ont ravi des parts de marché décelables à tel point qu'en automne de cette année, pour la première fois depuis des années, il n'y a eu aucune augmentation des prix sur les grandes lignes de chemin de fer. Les gens évitent une possibilité meilleur marché de voyager mais pas si confortable.

Nous nous en rapportons donc à ce que le chemin de fer, qui est en vérité un consortium logistique international, dût être meilleur marché et meilleur dans ses offres, à l'intérieur de la République fédérale. Une solution de concurrence. Mais est-ce que j'ai pensé au-delà à la comptabilité, à ce que gagne un conducteur de ces bus de grandes lignes meilleur marché, dont la prestation est si favorablement offerte ? Comment est-ce plus sécurisant ? De quelles nuisances environnementales cela s'accompagne-t-il ? Maintenant je peux décider de nouveau personnellement de ne pas prendre ces bus, car je considère les phénomènes qui les accompagnent comme incorrects — je ne peux donc que répondre individuellement à ce que je tiens pour juste ou bien exiger en général « qu'on fasse quelque chose ».

Une concurrence comme partie constitutive intégrale, voire motrice de l'économie de marché, mène à ce que les participants doivent constamment vivre dans la crainte de leur poste, car le système de la concurrence travaille avec la carotte et le bâton : si tu es bon, le concurrent reste sur le carreau, sinon tu tombes dans l'insolvabilité. C'est la sélection du marché qui engendre une peur existentielle latente. Cela n'est souvent pas vu du tout.

En tant que membres fondateurs d'une université en gestion privée, nous discutons avec de nombreux entrepreneurs et nous leur demandons s'ils ne veulent pas nous avancer de l'argent pour le financement d'un autre genre de formation. Ils nous disent tous qu'il se retrouvent dans une lutte concurrentielle

**Association ou Cartel ? — Maison Rudolf Steiner de Francfort-sur-le-Main du 30.11. au 1.12.2015 —**

permanente, avec ceux qui proposent à meilleur marché, les Chinois, etc. C'est pourquoi ils veulent garder leurs bénéfices en réserve au cas où cela empirait pour eux. Nous le voyons bien : derrière la rencontre directe avec des détaillants et producteurs, un système de sélection règne qui produit de la peur.

### **Exemple 3 : vols et prix de vol**

Si je ne voulais voyager ni en auto, ni en chemin de fer et que je me décidais à voler, par exemple, alors un bon allemand je devrais voyager sur la *Lufthansa*. Mais qui pense encore ainsi ? Je recherche aussi les vols les moins onéreux. J'en trouve toujours des moins chers et je trouve des offres aussi peu chères que je dois me demander : c'est trop peu cher, la compagnie peut-elle, à ce coût couvrir ses besoins ?

Mais pour cela, le marché est compétent... J'abandonne donc ma responsabilité parce que je ne peux, sans plus, changer ces circonstances. Ou bien je prends consciemment une résolution personnelle de faire autrement et de payer le prix fort à une compagnie que j'estime meilleure, dont je pense que pilotes et accompagnateurs de vol sont mieux rémunérés.

Bien, mais quelle est la situation à la *Lufthansa* ? Le *vorstand* de la compagnie est coincé entre des offrants moins chers sur des lignes intérieures et des offrants moins chers au Proche-Orient pour des lignes internationales, parce qu'ils sont subventionnés massivement par des rentes pétrolières. Des deux côtés, ma compagnie perd des clients et sait que les coûts de personnel sont le facteur décisif et les autres offrant payent nettement moins que la *Lufthansa* dans ce domaine. Dans la crainte de perdre de plus en plus de clients, la compagnie exige de diminuer les coûts de personnel. De nouveau le cercle infernal de la peur s'enclenche.

Pourtant, la *Lufthansa* ne nous appartient pas à tous, comme la *Deutsche Bahn*, elle appartient à des actionnaires qui attendent d'en retirer un rente déterminée. Son *Vorstand* est dépendant d'eux, avant tout en ce qui concerne ses postes. En ce moment sévissent de nombreux conflits sociaux — car le personnel au sol, les accompagnateurs de vol et les pilotes, tentent tous d'assurer leur revenu, la qualité de leur travail et leurs assurances vieillesse. Leur seule et unique option c'est d'entrer dans des négociations tarifaires ou bien, en cas de doute, de faire la grève. C'est ce qu'ils ont fait.

Pour rester concurrentielle, l'entreprise *Lufthansa* fonde donc des lignes bon marché et baisse avec cela les salaires, comme les autres offrants de vol moins chers aussi, afin de s'adapter aux circonstances nouvelles de travail. Cela se fait à charge des nouvelles compagnies *Germanwings* et *Eurowings*. Alors les pilotes ont dit : si au cours de ce processus nous pouvions discuter avec la direction de la *Lufthansa* sur les objectifs de la compagnie, nous serions prêts aux compromis et nous accepterions des pertes de salaires et d'assurance vieillesse. Un tribunal décida que les employés portent certainement la compagnie, mais n'y appartiennent pas et que, pour cette raison, ils n'ont pas le droit de faire grève avec l'objectif de vouloir obliger ses dirigeants à changer leurs objectifs ; de nouveau un sentiment d'impuissance s'est donc installé, cette fois à l'intérieur d'une entreprise : d'un côté, la direction qui se trouve sous pression et, de l'autre, les employés qui ne sont pas autorisés à discuter des objectifs de l'entreprise, parce qu'elle ne leur appartient pas.

### **Des réformes fondamentales sont requises**

Avec ces trois exemples, j'ai tenté de décrire des structures actuellement hostiles aux associations, à savoir hostiles aux ententes. Elles dépendent dans la plupart des entreprises décrites, du fait que ce sont des propriétaires privés de capitaux qui opèrent en elles, à la manière d'objets ou de fortunes commerciaux dont ils détiennent la possession. Nous sommes avec cela dans la problématique, déjà décrite dans la contribution précédente, comme relevant de « l'économie du semblant de marché », à Association ou Cartel ? — *Maison Rudolf Steiner de Francfort-sur-le-Main du 30.11. au 1.12.2015* —

savoir le traitement du foncier, du travail et du capital comme des marchandises. La mise en économie du droit se déplace en jetant la confusion au sein de la véritable vie économique — la production de biens et de services, la circulation, la consommation — et empêche ainsi son ordre associatif.

Nous avons besoin d'autres formes de propriété, qui, par exemple, rendent impossible qu'en l'agriculture ou bien dans l'immobilier, la revendication préemptive du propriétaire du foncier fasse monter le prix de rentabilité foncière et en rende plus difficile de ce fait l'usage. Nous avons besoin d'une autre manière de traiter le travail : non plus en le *payant*, mais d'en partager le produit qui est élaboré en commun dans les entreprises, et de *permettre* ainsi le travail. Car, si l'on fait prévaloir sur la base des circonstances de possession, des revendications préemptives de rentabilité sur certaines parties de la communauté d'entreprise, alors que pour d'autres il n'en reste que ce avec quoi ils doivent se battre, il est évident qu'il en résulte des conditions parfaitement faussées.

Sans changements en relation avec le foncier, le travail et le capital, et donc sans remise en cause du capitalisme, il ne pourra y avoir aucune économie associative dans une grande mesure. Mais ce serait faux de se positionner sur un collapsus du système ou bien de vouloir l'y amener par le truchement d'une révolution. Il n'existe aucune autre alternative raisonnable que celle d'aller vers de longues transitions en empruntant la voie de la conviction d'abord à l'échelle réduite au moyen d'une mise en pratique modeste. C'est pourquoi la teneur de la question c'est celle-ci : **À quels endroits, chacun d'entre-nous peut-il, en des points déterminés du système, imposer des changements graduels ?**

Si, au moment de la Réunification allemande, nous avions eu la teneur du texte de loi sur le droit foncier « jouissance de propriété » et que nous avions mise en avant la jouissance des biens-fonds au rang des anciennes revendications de propriété, nous aurions aujourd'hui une autre République. Ç'aurait été un levier totalement fondamental aussi pour la remise en ordre du droit foncier en Allemagne.

### **La faillite de la banque en tant qu'intermédiaire**

Trois autres exemples à présent vont illustrer les problèmes rencontrés avec des structures naturellement hostiles à l'entente dans le secteur bancaire et qui tiennent à l'acceptation erronée que l'argent fût une marchandise :

#### **1. La banque entre emprunteurs et déposants**

Représentons-nous deux personnes qui négocient un crédit. L'un a de l'argent à prêter, l'autre veut en emprunter. Il en viendront en discutant à une configuration commune. Il ne s'agit pas seulement du montant du crédit et du taux d'intérêt<sup>1</sup> et de la part de rendement en cas d'investissement dans une entreprise, mais il s'agit aussi plutôt de savoir si l'on peut se faire mutuellement confiance (*credere = avoir foi en*). Aujourd'hui, dans notre monde de la division du travail, cette situation de rencontre directe n'est plus encore qu'extrêmement rare.

Si l'on veut proposer auprès d'une banque un crédit, c'est par contre un représentant de la banque, qui gère l'argent des gens qui ont le souhait de déposer leur argent. On devrait penser que la banque fût une sorte d'intermédiaire et son représentant un médiateur aidant tous les participants — emprunteurs et déposants — à configurer une image du processus : d'où vient l'argent et donner au déposant des

---

<sup>1</sup> La problématique du taux en tant que telle nécessiterait une présentation propre ; Voir Udo Hermannstorfer, *Semblant d'économie de marché*, à l'endroit cité dans la contribution précédente chapitre « Maîtrise sociale organique du système monétaire » .

indications sur où va aller son argent, bref : qui reçoit le crédit et pourquoi. Dans le cas normal on n'a pas pourtant même pas ces informations.

## **2. Activité bancaire en tant que conseils au déposant**

On s'attend à ce que le conseiller en placement demande au déposant pour combien de temps il peut se priver de son argent, combien cela sera dur pour lui s'il est perdant (= interroger sur sa structure de risque) et sous quelle forme il voudrait le placer. De fait, il en va aujourd'hui pour la plupart des déposants qu'ils sont régulièrement poussés à acheter certains produits profitables à la banque, parce que celle-ci est elle-même orientée sur le profit. Beaucoup suivent une recommandation de placement avec un super rendement, sans que le risque qu'il prenne soit bien identifié — et alors leur argent disparaît... Étant donné que l'on ne pouvait plus s'en faire soi-même une image, ni que l'on ne pouvait plus avoir confiance au conseiller, l'appel retentit en direction de plus de sécurité — avec le résultat que le protocole du conseil fut rédigé d'avance : le conseiller se voyait ainsi forcé à bien conseiller. Mais cela ne fonctionnait pas, parce que ce protocole servait purement et simplement à assurer la banque contre un faire valoir de revendications de la part des clients. Le client dut finalement apposer sa signature de sorte que c'est là toute la certification qu'il en a.

De nouveau un sentiment d'impuissance surgit chez la personne concernée et cela la fait réagir avec d'autres exigences. Actuellement dans le projet de loi il y a une « déclaration du caractère idoine » que l'on doit signer afin d'attester ainsi à la banque que l'on a bien été convaincu que le conseiller était idoine pour le conseil. Tout cela sont des tentatives inutiles de forcer le conseiller à bien conseiller ses clients sur la structure du risque et des représentations de rapport qu'ils peuvent en retirer.

### **Droit sur l'ouverture d'un compte**

Tout être humain en Allemagne a besoin aujourd'hui d'un compte de virement. Sans compte, on ne peut retirer son allocation de chômage ni aucune rente. La condition préalable pour un compte était depuis longtemps un domicile fixe, dont ne disposaient pas, moins 100 000 personnes — à présent se rajoutent encore les nombreux réfugiés. Les banques se sont imposé là-dessus une obligation librement consentie de laisser un compte ouvert — avec l'effet que « l'anoblissement des clients » fut activé, tandis que les moins bons clients étaient envoyés promener et réexpédiés ailleurs. À présent, on a édicté une loi d'après laquelle tout un chacun qui souhaiterait ouvrir un compte peut aussi le faire, sinon il peut porter plainte contre la banque. MAIS : le prix n'en est pas mis en avant. C'est-à-dire que pour les frais de gestion du compte on peut de nouveau procéder à un « anoblissement des clients ». Le pas suivant serait donc d'exiger des comptes sans frais, ce qui de nouveau retomberait à la charge de la collectivité des clients et à celle qui va aux actionnaires qui soutiennent la banque.

Dans tous ces cas l'individu se retrouve vis-à-vis de la collectivité dans le sentiment d'impuissance d'une acceptation résignée — « Il en est justement ainsi ! » — Ou bien renvoyé à la revendication vis-à-vis du « quelqu'un doit faire quelque chose ». Aucune de ces attitudes ne permet aux êtres humains individuels d'être actifs. Nous sommes tous concernés par cela, chaque jour, quand bien même nous n'en sommes pas conscients.

Les uns réagissent avec la revendication de supprimer tout le système, parce qu'il est insensé d'essayer de le bricoler en resserrant un écrou par-ici où par-là, lorsque pourtant toute la machinerie est faussée et malade. Je tiens pour possible un changement progressif de la situation — sur le « comment », j'en parlerai dans le dernier paragraphe.

### Réactions sociétales

Après l'échec si spectaculaire de l'économie d'état, nous nous installons en tant que société dans l'effet correcteur de la concurrence de l'économie de marché [à tout crin, *ndt*]. Cela est déjà communiqué dans les écoles, s'infiltrer dans les écoles professionnelles, les écoles commerciales jusqu'aux universités et c'est totalement dans la ligne d'une « mise en économie de la formation ».

Le modèle de base de l'économie dominante part du fait que tout être humain est un égoïste, d'orientation matérialiste, maximisant son profit en ne suivant que son intérêt strictement personnel. Au moyen du principe de concurrence et de l'extorsion de son observance au moyen de la loi sur les cartels, on croit pouvoir provoquer que l'égoïsme sera de lui-même égrisé. Une grande partie des économistes tentent même de prouver au moyen d'un modèle qu'il en est bien ainsi.

### Contradiction d'idéologie et de pratique

La réalité contredit pourtant la théorie qui se dévoile avec cela comme une idéologie [une de plus ! *ndt*]. Des entreprises ne procèdent pas fréquemment en conformité aux règles de l'économie de marché, parce que l'offre de la concurrence et l'angoisse qui en naît, devant l'échec des participants, porte à s'efforcer à la coopération pour des raisons de sécurité. Si l'on y regarde donc de plus près, on voit dans notre système deux forces contradictoires en action : une idéologie de la concurrence et une pratique de la coopération. Les participants au marché ne s'en tiennent pas aux règles du jeu qui ont été mises en place, mais tentent au contraire de les modifier, en se mettant d'accord. Une forme d'accord est le cartel qu'on tente d'empêcher au moyen de la juridiction de cartel (loi contre les restrictions à la concurrence [*GWB : Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen*], loi contre la concurrence déloyale).

- Ces cartels horizontaux sont des accords d'entreprises de même nature, qui discutent entre elles et visent de cette façon un prix élevé homogène.
- Une cartélisation croisée s'accomplit à l'intérieur des chaînes de création de valeur : les ententes passent alors des producteurs par les détaillants jusqu'aux vendeurs.
- Des régions de cartel fonctionnent selon la devise : Tu fais tes affaires là-bas, moi, je fais les miennes, ici — nous ne nous faisons pas concurrence.
- Une alternative au cartel classique c'est l'accumulation de capital. Sur la base du droit de la propriété des positions de pouvoir surgissent qui permettent à des entreprises financièrement puissantes d'en acheter d'autres et à se voir ainsi débarrassées des concurrents. C'est de cette manière que de plus gros consortiums prennent naissance [pour les banques, on dit ensuite qu'elles sont « *too big to fail* », « trop grosses pour faillir » et donc l'état les renfloue..., même si elles sont bien « pourries » à l'intérieur, *ndt*.]

La fusion, au contraire du cartel n'est pas interdite. On cherche il est vrai à l'empêcher au moyen d'un contrôle sur la fusion de sorte que des fusions ne mènent pas à des positions dominantes sur le marché qui limitent la concurrence. Déjà à l'encontre d'un cartel classique, l'état suit fréquemment de loin la réalité d'ententes. L'instrument du contrôle des fusions est encore plus veule dans la pratique, pourtant le ministre des finances, par le recours au §42 de la *GWB* [*Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen*] peut encore nonobstant permettre une fusion qui a été interdite par l'administration des cartels, lorsqu'il se présente un intérêt soi-disant prééminent pour la collectivité.

Nous tombons ainsi dans un cercle vicieux de faillite du marché et faillite de l'état. Sans l'état le marché n'est pas en situation d'imposer ses propres règles, c'est pourquoi l'état doit contraindre à l'observance de ces règles : il doit donc protéger le marché (« défense du marché »). D'un autre côté dans certains domaines où le marché échoue malgré tout, il doit cependant intervenir, en le complétant ou bien même en le remplaçant. Ainsi des immixtions de l'état non conformes aux faits [par exemple,

renflouement de banques au lieu de faillites déclarées, *ndt*], la dérégulation et avec cela une faillite de l'état, qui provoquent et relancent en retour un appel au marché.

Et vouloir maintenir le système de concurrence à tout prix, place toute sorte de coopération sous la suspicion : Si les gens font quelque chose ensemble, ils le font au détriment des autres. » C'est une obstacle culturel central pour une amorce du processus d'entente qui a été décrite. Supprimer la totalité de la loi sur les cartels, ne serait pas non plus une solution. Car cela ne conduirait à une économie de puissance face à laquelle nous serions plus impuissants encore que vis-à-vis de celle existante.

Notre dilemme, c'est l'absence du centre ! Un troisième élément entre état et marché n'est même pas tout pris en compte.

### **Associer — une troisième voie**

Existe-t-il un élément tiers entre l'état et le marché ? La réponse est : oui, cela existe — la volonté de changement des individus, qui se réunissent de plus en plus. Car nous construisons sur le fait que tout changement à notre époque dans notre société, doit partir de l'individualité de ses forces de responsabilité.

Bien sûr, chacun de nous fait aussi des compromis chaque jour. « Tout faire autrement d'ici demain », nous ne le ferons pas. Car les obstacles structurels sont immanents au système, et *aussi en nous*, cela nous devons le comprendre. L'idéologie, que nous rencontrons partout et sans cesse autour de nous, la posture, selon laquelle nous ne serions pas nous-mêmes co-responsables, puisque le marché ou selon le cas l'état et sa faillite, aurait à se préoccuper du problème, nous corrompt tous.

Mais cela ne doit pas servir de faux-fuyant pour ne rien faire. Dans les domaines politique, économique et social, il y a de nombreuses possibilités de faire quelque chose. Et il existe beaucoup d'exemples, petits mais bons, que l'on peut soutenir et renforcer. J'ai l'espoir qu'ils gagneront de ce fait en importance et grandiront sans cesse. Chacun peut :

- En petit, dans son propre entourage, privilégier les commerçants qui révèlent d'où viennent leurs marchandises et acheter sur le marché de la semaine, participer à des communautés de producteurs, détaillants et consommateurs, ou bien les mettre sur pied [surtout autour des fermes bio-dynamiques, *ndt*] et ainsi de suite ;
- Agir politiquement pour surmonter le soupçon général latent d'emploi abusif à l'encontre de la coopération et élargir le cadre juridique aux possibilités de coopérations associatives ;
- Examiner dans quelles institutions existantes on pourrait travailler à des changements, au moyen desquels ceux-ci deviennent aptes à la collaboration aux processus associatifs. En Allemagne, dans le domaine économique, nous avons une organisation pour tout : une fédération d'employeurs, une fédération d'industries, une fédération des laiteries, des fermiers, etc. Mais avec qui parlent-elles ? Avec l'aide des médias, elles renforcent leur position contre toutes les autres, font pression sur la politique, mais ne discutent pas entre elles ;
- Faire connaître de bons exemples et les soutenir (*fair Trade*, *GLS-Bank* et autres). Plus il y a de gens soutenant des efforts dans la bonne direction c'est d'autant mieux.

Les espaces d'action au sein desquels l'individu peut agir sont divers. Pour ma part, je tente dans le domaine de la formation, dans lequel je suis actif, d'aider les gens de voir autrement les circonstances économiques. Chacun peut dans son domaine d'activité peut faire pareil.

**Sozialimpulse** 4/2015 pp.8-13.

(Traduction Daniel Kmiecik).

**Association ou Cartel ? — Maison Rudolf Steiner de Francfort-sur-le-Main du 30.11. au 1.12.2015 —**

8